

1- Définitions

- a- **Le taux de croissance** : Variation relative d'un agrégat (PIB) d'une période à une autre (0,5pt)
- b- **La dévaluation**: Décision politique visant à baisser la valeur d'une monnaie nationale par rapport à une monnaie de référence. (0,5pt)
- c- **La dette multilatérale**: Dette d'un Etat due aux institutions financières internationales ou aux banques régionales (0,5pt)
- d- **L'initiative PPTE** : Dispositif mis en place par les institutions de Bretton Woods visant à réduire ou annuler la dette des pays pauvres très endettés assortie de conditionnalités. (0,5pt)

2- Les causes de l'endettement excessif de la Côte d'Ivoire sont : (3 pts)

- Le choc pétrolier de 1979
- L'augmentation des taux d'intérêt
- La baisse du cours des matières premières
- La dévaluation
- Les crises militaro-politiques successives
- Les arriérés et différents rééchelonnement, restructuration
- La faiblesse de l'épargne nationale
- La mauvaise gestion des ressources publiques


Fomesoutra.com
ga soutra !
Docs à portée de main

3- Les inconvénients du système de changes flottants sont : (2 pts)

- Les risques de pertes de change
- Les risques sur le commerce extérieur en raison des problèmes d'appréciation ou de dépréciation des cours des monnaies
- Les risques sur la circulation des capitaux avec impacts possibles sur l'investissement
- Risque d'endettement

ECONOMIE D'ENTREPRISE (06 pts)

1- Définitions :

- a- La taille critique : taille minimale qu'il faut à l'entreprise pour supporter la concurrence. (0.5 pts)
- b- Les relations humaines : ensemble des rapports sociaux dans l'entreprise. (0.5pts)
- c- La communication fonctionnelle : échange d'informations entre les spécialistes et les autres membres de l'entreprise. (0.5pts)

2- Les retombées de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE pour les entreprises ivoiriennes :

Du fait de l'amélioration des ressources de l'Etat, les entreprises peuvent en tirer un meilleur parti sur plusieurs plans :

- Remboursement des arriérés de la dette intérieure,
- Participation aux appels d'offre pour la réalisation des investissements,
- Subventions aux PME,
- Abondance de ressources financières à la disposition des entreprises,
- Amélioration de la compétitivité de la productivité et de la rentabilité des entreprises.

3- Les effets de la croissance externe sur les entreprises :

a- Les effets positifs : (1.5 pts)

- Economie d'échelle,
- Taille critique,
- Effet de synergie.
- Rentabilité,
- Accroissement des parts de marchés,
- Avantage concurrentiel,
- Accès aux nouvelles technologies,
- Accroissement des capitaux,
- Accroissement des moyens de productionetc

b- Les effets négatifs : (1.5 pts)

- Coûts d'acquisition parfois élevés

- Les loyers sont des charges déductibles fiscalement. (1.5 pts)

❖ **les inconvénients du contrat de crédit-bail** : (1.5 pts)

- l'entreprise locataire supporte les frais d'entretien et de réparation du matériel ;
- Pendant toute la durée du contrat de crédit-bail, le locataire n'est pas propriétaire du matériel ;
- Le locataire engage sa responsabilité en cas de vol ou de destruction du matériel pendant la location ;
- Le locataire s'expose à des poursuites judiciaires s'il ne restitue pas le bien à la fin du contrat ;
- Le locataire qui ne paye pas ses loyers ou ses redevances risque la résiliation du contrat ;
- Le contrat de crédit-bail revient finalement plus cher au locataire ;
- Les loyers dans le crédit-bail sont contraignants.

- Problèmes de restructuration
- Monopole de fait avec risque de baisse de la qualité des produits, hausse des prix.

DROIT 07 points

1- Définitions

a- Le contrat à titre onéreux : c'est le contrat qui oblige chacune des parties à fournir une prestation avantageuse. (0.5 pts)

b- La vente est le contrat dans lequel un vendeur transfère à un acheteur la propriété d'un bien moyennant le paiement d'un prix. (0.5 pts)

La vente commerciale est un contrat dans lequel un acheteur achète un bien dans le but de la revendre en nature ou après l'avoir transformé.

c- Le créancier chirographaire : c'est le créancier qui ne bénéficie d'aucune garantie de la part de son débiteur (créancier ordinaire). (0.5 pts)

d- Le dol : c'est un ensemble de manœuvres frauduleuses pratiquées par une des parties dans le but d'amener l'autre à conclure un contrat. (0.5 pts)

2- Les droits du vendeur dans le contrat de vente sont :

- Le droit de rétention : c'est le droit dont dispose le vendeur de retenir (conserver sur lui) la marchandise tant qu'il n'est pas encore payé.

- Le droit de suite : c'est le droit dont dispose le vendeur de réclamer sa marchandise entre les mains de qui que ce soit. (2 pts)

- Le droit de préférence : c'est le droit dont dispose le créancier privilégié d'être payé en premier ou par préférence aux autres créanciers de son débiteur.

3- Les avantages du contrat de crédit-bail

- Il permet à une entreprise de se procurer le matériel dont elle a besoin sans l'acheter ;

- A la fin de la location l'entreprise locataire n'est pas obligé d'acheter le matériel loué ;

- Si l'entreprise locataire veut acquérir le bien loué à la fin du contrat, elle l'acquerra à un prix résiduel ;

- Il permet à l'entreprise locataire de lutter contre l'obsolescence ;